



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AOP « MONT D'OR »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 16 juin 2023, le comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique révisé de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire géographique concerne 140 communes réparties exclusivement dans le département du Doubs. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

En totalité :

(LES) ALLIES, ARC-SOUS-CICON, ARC-SOUS-MONTENOT, ARÇON, AUBONNE, BANNANS, (LE) BARBOUX, BELFAYS, (LE) BELIEU, BIANNS-LES-USIERS, (LE) BIZOT, BONNETAGE, BOUJAILLES, (LA) BOSSE, BOUVERANS, (LES) BRESEUX, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, BUGNY, BULLE, BURNEVILLERS, CERNAY-L'EGLISE, CHAFFOIS, CHAPELLE-DES-BOIS, CHAPELLE-D'HUIN, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, CHATELBLANC, (LA) CHAUX, CHAUX-NEUVE, (LA) CHENALOTTE, (LA) CLUSE-ET-MIJOUX, (LES) COMBES, COURTEFONTAINE, COURVIERES, (LE) CROUZET, CROUZET-MIGETTE, DAMPRICHARD, DOMMARTIN, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, DOUBS, (LES) ECORCES, EVILLERS, FERRIERES-LE-LAC, FESSEVILLERS, (LES) FINNS, (LES) FONTENELLES, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, (LES) FOURGS, FOURNET-BLANCHEROCHE, FOURNETS-LUISANS, FRAMBOUHANS, FRASNE, FUANS, GELLIN, GEVRESIN, GILLEY, GOUMOIS, GOUX-LES-USIERS, GRAND'COMBE-CHATELEU , GRAND'COMBE-DES-BOIS, GRANGES-NARBOZ, (LES) GRANGETTES, (LES) GRAS, GUYANS-VENNES, HAUTERIVE-LA-FRESSE, (LES) HOPITAUX-NEUFS, (LES) HOPITAUX-VIEUX, HOUTAUD, INDEVILLERS, JOUGNE, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LEVIER, LONGEMAISSON, (LA) LONGEVILLE, LONGEVILLES-MONT-D'OR, (LE) LUHIER, MAICHE, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MALBUISSON, MALPAS, MANCENANS-LIZERNE, (LE) MEMONT, METABIEF, MONTANDON, MONTBELIARDOT, MONTBENOIT, MONT-DE-LAVAL, MONT-DE-VOUGNEY, MONTFLOVIN, MONTLEBON, MONTPERREUX, MORTEAU, MOUTHE, NARBIEF, NOËL-CERNEUX, ORCHAMPS-VENNES, ORNANS POUR LE SEUL TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BONNEVAUX, OUHANS, OYE-ET-PALLET, PETITE-CHAUX, (LES) PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS, (LA) PLANEE, PONTARLIER, (LES) PONTETS, REULFOZ, REMORAY-BOUJEONS, RENEDALE, ROCHEJEAN, (LA) RIVIERE-DRUGEON, RONDEFONTAINE,(LE) RUSSEY, SAINT-ANNE, SAINT-ANTOINE, SAINT-GORGON-MAIN, SAINT-POINT-LAC, SAINTE-COLOMBE, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY , SARRAGEOIS, SEPTFONTAINES, SOMBACOUR, THIEBOUHANS, TOUILLON-ET-LOUTELET, TREVILLERS, URTIERE, VAUX-ET-CHANTEGRUE, VENNES, VERRIERES-DE-JOUX, (LES) VILLEDIEU, VILLE-DU-PONT , VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-LE-LAC, VILLERS-SOUS-CHALAMONT, VUILLECIN.

En partie :

CONSOLATION-MAISONNETTE, FLANGEBOUCHE, LAVAL-LE-PRIEURE, PASSONFONTAINE, PLAIMBOIS-DU-MIROIR, PLAIMBOIS-VENNES, (LES) PREMIERS SAPINS.

La consultation se déroulera du 15/07/2023 au 15/09/2023 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : **INAO DIJON - 16 rue du Golf (Parc du Golf)- Bât. Bogey 21800 QUETIGNY**

ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/09/2023, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG : **Syndicat Interprofessionnel de défense du fromage Mont d'Or- Rue de la maison du Comté- 39800 POLIGNY** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.